

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

POLITIQUE ET STRATEGIES NATIONALES

en matière

D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

(PROJET DE DOCUMENT)

SOMMAIRE

<u>ACRONYMES</u>	1
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	2
<u>GENERALITES SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>1. ANALYSE DE LA SITUATION</u>	6
<u>2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</u>	12
<u>3. LES STRATEGIES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</u>	15

ACRONYMES

- AGIEAC	: Autorité de Gestion Internationale des Eaux en Afrique Centrale
- AMCOW	: Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau
- ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
- AEPA	: Alimentation en Eau Potable et Assainissement
- AEP	: Alimentation en Eau Potable
- ATRACOM	: Agence des Travaux Communaux
- CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
- CICOS	: Commission Internationale des Bassins Congo - Oubangui - Sangha
- CIEH	: Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques
- CI	: Cellule Interface
- CNEA	: Comité National de l'Eau et l'Assainissement
- CNEA	: Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement
- CREPA	: Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
- DSC	: Direction de la Santé Communautaire
- DDC	: Direction du Développement Communautaire
- DGH	: Direction Générale de l'Hydraulique
- DIEPA	: Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement
- DMN	: Direction de la Météorologie Nationale
- EAE	: Eau-Assainissement-Environnement
- ENERCA	: Energie Centrafricaine
- FNEA	: Fonds National pour l'Eau et l'Assainissement
- FEU	: Fonds d'Equipeement Urbain
- HVA	: Hydraulique Villageoise et Assainissement
- HV	: Hydraulique Villageoise
- MEMH	: Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique
- METEOSAT	: Satellite Météorologiques
- OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMM	: Organisation Météorologique Mondiale
- OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
- ONG	: Organisation Non Gouvernementale
- PME	: Petite et Moyenne Entreprise
- PSNEA	: Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement
- PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
- RCA	: République Centrafricaine
- SHSE	: Service de l'Hygiène et de la Salubrité de l'Environnement
- SNE	: Société Nationale des Eaux
- SODECA	: Société de Distribution d'Eau en Centrafrique
- PIB/PNB	: Produit Intérieur Brut/ Produit National Brut
- PEGI	: Programme d'Etude de l'Environnement de la Géosphère Intertropicale

LISTE DES TABLEAUX

Pages

Tableau n° 1 : Indicateurs de niveau de couverture
6

Tableau n°2 : Mode de répartition des points d'eau modernes par village, par
groupement de villages et centres d'intérêts collectifs 18

GENERALITES SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1 - GÉOGRAPHIE⁽¹⁾

Superficie (km ²)	623.000
Population totale (habitant)	
3.151.072	
Densité de la population rurale (hbt/km ²)	5,1
Taux de croissance démographique annuel (%)	
Population urbaine : - Bangui (capitale)	4
- Principales villes	2,8
Population rurale	1,7
Ensemble de la population	2,5
Rapport de la population urbaine à l'ensemble de la population (%)	37,9
Rapport de la population rurale à l'ensemble de la population (%)	62,1

2 - PIB⁽²⁾

PIB par habitant (US \$)	
1995	349
1997	470
2000	265
Croissance annuelle du PNB par habitant (%)	2

3 - SANTÉ

Espérance de vie à la naissance (années)	
Hommes	47,2
Femmes	50,6
Moyenne	48,9
Accès à l'eau potable (%) fin 2003	
Zone urbaine	22
Zone rurale	34,2
Accès à l'assainissement de base (%) fin 2003	
Ensemble du pays	ND
Taux de mortalité infantile	
Décès pour 1.000 naissances	132
Taux de mortalité juvénile	
(Décès pour 1.000 naissances)	212
Incidence des maladies à transmission hydrique	
(Cas pour 100.000 habitants)	8.000

4 - ÉDUCATION

Taux d'alphabétisation (%)	
(25 ans et plus)	26
Taux d'analphabétisme (%)	
(10 ans et plus)	62,8
Taux de scolarisation (%)	
(6-24 ans)	33
Taux de scolarisation primaire (%)	48

5 - MONNAIE

Taux de change (1 Euro)	655,957
Inflation annuelle (%)	2

¹ Résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003 (RGPH 2003).

² Idem

INTRODUCTION

Les ressources en eau et l'assainissement sont l'un des secteurs qui contribuent indéniablement, de manière directe ou indirecte, à l'amélioration et à la protection de la qualité de vie, face aux effets négatifs de la pression démographique, de la pauvreté, des activités de la production de masses polluantes etc.

Depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, les autorités de la République Centrafricaine ont pris conscience de la nécessité de mettre en valeur ce secteur vital, et ont engagé des actions de façon à corriger sa gestion fragmentaire et incohérente jusqu'alors constatée.

C'est ainsi qu'à la faveur de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA 1981-1990), une politique et des stratégies dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement ont été mises en œuvre et ont permis de renverser les tendances jusque là négatives au développement du secteur.

Les actions menées ont porté sur l'amélioration du cadre institutionnel, la construction des installations d'eau potable, l'assainissement de base, la promotion de l'hygiène collective et individuelle et enfin, sur les changements socioculturels qu'exigent les nouvelles données.

Cependant, le cadre légal du secteur, les autres usages de l'eau nécessaires pour le développement tel que : l'hydraulique agricole et pastorale, la pêche et la pisciculture, les voies navigables, et dans une moindre mesure l'hydroélectricité, ont connu un développement modeste.

Les efforts consentis par le Gouvernement ont permis certes d'améliorer les conditions d'alimentation en eau potable; mais ils restent insuffisants, car la RCA est l'un des pays où le taux de couverture en service d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et d'Assainissement est parmi les plus faibles du monde.

Le séminaire sur l'évaluation de la DIEPA en Centrafrique, tenu en février 1992 a reconnu le faible niveau du développement du secteur dans son ensemble et a recommandé la définition de nouvelles orientations politiques et des stratégies d'action susceptibles de lui assurer un développement plus incisif.

Fort de ce qui précède, le Gouvernement de la République Centrafricaine, reconsidère le secteur de l'Eau et de l'Assainissement comme facteur fondamental de développement durable et réaffirme son adhésion aux principes des différentes déclarations à l'échelon international à savoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont:

- la lutte contre la pauvreté et la réduction de la faim ;
- l'éducation primaire universelle des garçons et des filles ;
- l'élimination de la disparité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- la réduction de la mortalité infanto juvénile ;
- la réduction de la mortalité maternelle ;
- l'arrêt de la progression de la prévalence du VIH/SIDA, la maîtrise du paludisme et d'autres grandes maladies ;
- la durabilité environnementale
- accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici l'an 2015

C'est ainsi que l'amélioration de la qualité et du cadre de vie constitue un domaine prioritaire de ses actions de développement.

Le présent document décrit la situation récente dans le secteur, la politique et les stratégies sectorielles générales qui guideront, au cours de la Décennie 2005-2015, les actions du Gouvernement dans la gestion des ressources en Eau, de ses aspects environnementaux et de l'assainissement.

Comme cadre de référence, il servira d'outil d'harmonisation des actions des différents partenaires impliqués dans le secteur, à savoir : organismes bi et multilatéraux d'aide et d'assistance au développement, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé et les collectivités.

Son application nécessite la définition et la mise en œuvre de stratégies sectorielles et sous sectorielles détaillées; notamment un schéma directeur pour la gestion intégrée des ressources en eau pour lequel des actions concrètes visant son élaboration et son développement sont engagées par le Gouvernement.

Le schéma directeur assorti de programmes et projets et d'un plan de financement, sera soumis aux différents partenaires financiers en vue de son exécution.

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. SITUATION DU SECTEUR

Par son adhésion aux principes généraux de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ainsi qu'à ceux des conférences internationales et régionales qui ont suivi, ayant trait à l'eau et à l'environnement, notamment : la Déclaration de New Delhi sur l'Eau et l'Assainissement, l'Agenda 21 de la conférence de Rio sur la Planète Terre, sommet mondial de développement durable 2002, le Gouvernement de la République Centrafricaine, témoigne ainsi sa ferme volonté d'œuvrer pour le bien être général de l'humanité et en particulier d'améliorer le cadre de vie de sa population, par la création des conditions de base pour un développement durable.

C'est ainsi que l'amélioration des services d'alimentation en eau et d'assainissement, et la protection de l'environnement, demeurent parmi les axes principaux de sa politique de développement et une priorité d'action.

Pour ce faire, il a adopté dès 1983, un document de Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement (PSNEA) qui a régi les opérations du secteur au cours des années 80.

Aussi, il a été procédé à la réforme et au renforcement des institutions existantes, et à la création du Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), avec comme principale attribution, la coordination intersectorielle des Départements ministériels impliqués.

Deux plans d'actions inscrits aux plans successifs de développement social et économique (de 1983-1985 et celui de 1986-1990), ont été effectivement mis en œuvre avec des résultats assez satisfaisants de manière générale mais qui restent tout de même très faibles devant l'énorme besoin national en eau potable et en service d'assainissement.

Les taux de couvertures dans le secteur eau et assainissement se présentent comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : indicateurs de niveau de couverture

Sous secteur	Couverture		
	Fin 1980	Fin 1990	Fin 2003
Approvisionnement en eau potable des zones rurales	1 %	18 %	34
Approvisionnement en eau potable des zones urbaines	8 %	17 %	22
Assainissement	♣	45 % ♣♣	♣
Autres usages de l'eau ♣♣♣	-	-	-

Ces chiffres montrent que des progrès notables ont été accomplis grâce aux efforts accrus du Gouvernement, des agences extérieures de soutien, des ONGs et des communautés. Mais ils montrent également qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement fixés par le Gouvernement.

En outre, les activités du secteur ont encore beaucoup d'obstacles à surmonter, notamment :

- la faiblesse des structures existantes;

♣ Les indicateurs de départ et d'arrivée n'ont pas été déterminés

♣♣ Il s'agit pour la plupart des latrines traditionnelles qu'il conviendrait d'améliorer afin d'éliminer les risques du péril fécal

♣♣♣ Non pris en compte pendant la décennie 1981-1992

- l'insuffisance des ressources humaines;
- le vide juridique, dans la gestion du secteur Eau Assainissement;
- la faiblesse dans le mécanisme de coordination et de concertation entre différents niveaux d'organismes nationaux ayant une incidence sur la performance du secteur;
- l'insuffisance du financement du secteur;
- la centralisation des services au détriment des actions régionales.

De manière spécifique, la situation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est évaluée par domaine d'intervention comme il suit :

1.1.1. Hydraulique Urbaine

L'ensemble des réseaux ne couvre que 22 % (2003) des besoins de la population urbaine. On compte 11.000 branchements particuliers, dont 82 % se trouvent à Bangui.

Le reste de la population s'approvisionne en eau d'origine diverse : rivière, sources, puits privés ou publics, eaux de pluie et forages.

A l'exception de Bangui où l'Institut Pasteur procède à un contrôle bactériologique mensuel, les eaux provenant des autres réseaux ne subissent qu'un contrôle physico-chimique qui est effectué plusieurs fois par jours d'exploitation.

Les villes de provinces disposant d'un système fonctionnel d'AEP sont celles de Berberati, Bambari, Bouar, Bossangoa, Carnot et de Ndélé. Le système d'adduction d'eau de Mongoumba est en état de non fonctionnement, tandis que celui de Bozoum a été réhabilité.

En 2004, 27 villes de 10.000 à 30.000 habitants ne disposent pas de système d'alimentation en eau potable. Elles seront 284 villes de ce type à l'an 2010 et 30 à l'an 2015 tandis que celles de plus de 30.000 habitants dans les mêmes conditions seront au nombre de 6

Les agglomérations de Bangui, Bimbo, Berberati, Carnot et Bambari, compte tenu de leur taux de croissance démographique élevé, demandent, à moyen terme une densification et une extension du réseau d'eau potable.

Jusqu'en 1975, la distribution d'eau relevait des municipalités. Le décret n° 75/466 du 07 novembre 1975 a créé la Société Nationale des Eaux qui s'est vue octroyer le monopole de l'alimentation en eau des populations centrafricaines dans les zones urbaines.

Les problèmes auxquels cette société était confrontée avant sa dissolution sont notamment:

- l'insuffisance de capacité des réseaux existant;
- la situation socio-économique des abonnés potentiels dont le pouvoir d'achat est insuffisant;
- la non urbanisation de bon nombre de quartiers;
- les déséquilibres financiers fréquents.

Actuellement, la politique d'extension de l'ensemble des réseaux de la Société de Distribution d'Eaux en Centrafrique (SODECA) consiste à:

- mettre en place un processus de gestion financière des points d'eau publics ou bornes fontaines;
- promouvoir les abonnements dans les zones résidentielles ou industrielles en accordant éventuellement des facilités pour le paiement des branchements;
- étendre ses activités à des nouvelles villes.

A la fin de la DIEPA, le problème de gestion et le déséquilibre financier du secteur eau en zone urbaine avaient conduit les bailleurs de fonds à préconiser la privatisation de la Société Nationale des Eaux (SNE). En effet, le système de gestion de la SNE n'a pas permis à cette société de conforter l'équilibre financier du sous secteur de l'AEP urbain, et d'assurer le renouvellement des équipements. Ainsi en Septembre 1991, le Gouvernement Centrafricain et

SAUR Internationale (ancienne SAUR Afrique) ont approuvé le document contractuel créant la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA).

Elle est chargée d'assurer la gestion technique, administrative, financière et commerciale du service d'eau; sous la forme de contrat d'affermage.

La SNE devient une société de patrimoine, tout en assurant la maîtrise d'ouvrage générale des études, des travaux de réhabilitation et des installations nouvelles.

La structuration de la SNE devenant effective à la fin de l'année 1991, les résultats globaux du secteur ne sont pas pour autant améliorés, car aggravés par les effets de la dévaluation du franc CFA. Ils sont restés inchangés pour certains centres, tandis qu'on enregistre une régression importante pour d'autres.

La dissolution de la SNE a été relayée par la mise en place de la Cellule Interface qui assure désormais le rôle dévolu à la SNE

Il est à noter que la situation socio-économique au cours de ces dernières années n'a pas épargné ce secteur.

1.1.2. Hydraulique Villageoise

Les réalisations ont porté jusqu'à la fin 2003 sur 3.177 forages équipés de pompe à motricité humaine dont 25% sont en panne. Elles couvrent les besoins d'alimentation en eau de 34 % de la population rurale estimée à 1.956.221 habitants.

Cependant on note une nette disparité dans la répartition des réalisations entre les différentes régions. C'est ainsi que cinq Sous Préfectures sur 71 que compte la RCA disposent à elles seules, plus de 1/3 des points d'eau modernes existants (environ 1059 points d'eau modernes).

La presque totalité des programmes et projets d'AEP en milieu rural a été réalisée en régie administrative, ce qui à terme pose un problème de continuité dans l'effort d'équipement hydraulique du pays vu l'insuffisance des ressources humaines dans le sous secteur et les contraintes institutionnelles, qu'il faudrait relever.

Par ailleurs il est nécessaire de diversifier les usages économiques de l'eau dans les villages et les petites agglomérations.

Concernant les agglomérations ayant une population comprise entre 4.000 et 10.000 habitants, pour lesquelles les systèmes classiques d'adduction d'eau et le point d'eau villageois sont inappropriés, des initiatives ont été engagées pour la réalisation de mini ou micro AEP.

1.1.3. Assainissement

L'assainissement de base, bien qu'étant l'un des soucis constants du Gouvernement d'améliorer l'hygiène publique et environnementale, n'a pas du tout reçu l'apport qui lui était nécessaire pour un développement dynamique.

Par conséquent, le cadre institutionnel de ce secteur nécessite encore une harmonisation et une clarification.

Au regard de la croissance démographique surtout dans les centres urbains, et les conditions de pauvreté dans leurs zones périphériques, la définition et l'application d'un outil de planification et de gestion d'ensembles de l'assainissement devient, de plus en plus, une nécessité incontournable.

Toutefois des actions importantes mais limitées ont été mises en œuvre ces dernières années notamment:

1.1.3.1. En milieu urbain

- la gestion des ordures par les municipalités en général, reste médiocre exceptée la ville de Bangui qui connaît un début d'amélioration, malgré les faibles niveaux de financement dans ce secteur;
- la remise en état du réseau de drainage pour la ville de Bangui et des stations d'épuration des eaux usées des centres hospitaliers et unités industrielles;
- la construction des latrines dans les écoles fondamentales niveau I à Bangui, par le Ministère de la Santé Publique et de la Population;
- la relance de l'antenne nationale du centre régional pour l'eau potable et d'assainissement (CREPA).

1.1.3.2. En milieu rural

- la construction et la vulgarisation des latrines à fosses ventilées (VIP) et des latrines traditionnelles améliorées (LTA) ont été réalisées dans certaines parties du pays.

Cependant, cette action reste encore limitée.

1.1.4. Autres usages de l'Eau

Le document de Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement de 1983 n'avait pas traité des questions relatives aux autres usages de l'eau (agriculture, élevage, hydroélectricité, tourisme...), se concentrant pour l'essentiel au domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La prise en considération des autres usages de l'eau dans le processus de mise en valeur de cette ressource constitue l'une des données nouvelles de la politique du Gouvernement pour la prochaine décennie.

1.1.5. Ressources en Eau

1.1.5.1. Hydrogéologie

Les ressources en eau souterraine de la République Centrafricaine, ont démontré leur capacité à satisfaire les demandes en eau aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les conditions de gisement et de circulation des eaux souterraines, ainsi que leur place dans la dynamique hydrologique globale du pays, sont mal connues.

Bien que des données brutes en quantité suffisante existent à l'heure actuelle sur l'hydrogéologie du pays, ainsi que des données dans les domaines de la géophysique, de la topographie, de l'hydrologie et de la géomorphologie, les essais de synthèse générale et régionale restent limités.

La politique nationale d'AEP de la population mettant l'accent sur l'exploitation de ces ressources en eau souterraine, les besoins d'une bonne connaissance de celle-ci deviennent de ce fait un préalable incontournable.

1.1.5.2. Hydrologie

Le réseau hygrométrique compte actuellement 56 stations limnimétriques, dont 11 sont doublées de limnigraphes. A ces stations, il faut également ajouter le limnigraphe automatique équipé d'une balise de télétransmission METEOSAT installé sur l'Oubangui à Limassa, avec la station de réception installée à Bangui.

Il existe une station hygrométrique à Bangui qui contrôle 53% du territoire national et 56% de la superficie du bassin et un réseau de stations secondaire comportant 46 stations hygrométriques disposées sur 28 bassins versants en RCA. Cela comporte 65% de la superficie totale du territoire national.

La majorité de ces stations ne sont plus fonctionnelles.

1.1.5.3. *Pluviométrie*

Les activités concernant l'acquisition, le traitement, l'archivage et la diffusion des données climatologiques, relève de l'ASECNA et de la Direction Nationale de la Météorologie. Ils gèrent au total 155 pluviomètres. La couverture du pays en postes pluviométriques est estimée à environ 200 y compris les stations privées.

Selon les normes de l'OMM, la densité actuelle des pluviomètres ne représente que 24 % d'un réseau minimal et de 62 % dans des conditions difficiles tolérées. La densité étant trop faible au nord-est et à l'Est du pays.

1.2. PROBLEMATIQUE ET DEFIS DU SECTEUR

1.2.1. Organisation et coordination des actions du secteur

Le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement est l'institution qui assure l'organisation et la coordination du secteur en redynamisant la collaboration intersectorielle.

Néanmoins, il est confronté à des difficultés de gestion sectorielle des structures impliquées.

Les opportunités d'interaction sectorielle sont cependant multiples :

- l'éducation aux pratiques diverses et hygiéniques pour un changement durable de comportement (santé-éducation-communication) ;
- la gestion des déchets (santé-environnement) ;
- la préservation de l'environnement, en réduisant la consommation de bois en encourageant le reboisement (environnement, eaux et forêts).
- la mobilisation sociale et communautaire en vue de l'auto gestion et de l'auto développement;
- le développement des systèmes et des technologies appropriées;
- la définition et la mise en œuvre d'un cadre global de développement du monde rural;
- l'information et la gestion des données sur des bases multithématiques;
- la gestion intégrée des ressources en eau;

1.2.2. Dimension genre.

La femme est un agent économique important, car elle participe avec l'homme dans les travaux champêtres et économiques en général afin d'accroître la production, d'augmenter l'épargne et les richesses nationales en participant activement aux multiples transactions commerciales.

Toutes ces activités lui demandent nécessairement beaucoup de temps et d'énergie.

Mais comment peut-elle se procurer ce temps et cette énergie ? Si c'est elle qui par ailleurs est responsable de l'approvisionnement du foyer en eau et en combustible, de la préparation de la nourriture, de la salubrité de l'espace vital, de l'hygiène et de l'éducation des enfants. Ces enfants qui sont eux-mêmes constamment sollicités pour aider leurs mères dans les tâches mentionnées ci-dessus aux détriments des activités éducatives.

La création de points d'eau potable, la mise à disposition de systèmes d'assainissement adéquats et la réduction de la consommation en bois, permettent de toute évidence d'alléger considérablement la pénibilité des tâches de la femme et de l'enfant, d'améliorer la santé et le bien être de la famille, et de libérer autant la femme afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'agent économique.

En outre, la femme est confrontée aux problèmes d'analphabétisme et à certaines croyances liées à l'eau et à l'assainissement.

1.2.3. Renforcement des capacités

Le caractère multi-sectoriel et multi-disciplinaire des actions d'eau et d'assainissement nécessite le développement des ressources humaines.

On s'accordera donc à l'adéquation de formation - emploi. On développera un programme de formation au niveau local, national, sous-régional et voire international.

1.2.4. Financement du secteur

L'insuffisance des ressources allouées par l'Etat (moins de 3% des investissements du secteur), et l'absence d'investisseurs privés constituent un blocage non négligeable à la mise en valeur des ressources en eau et au développement des services d'assainissement. Ces difficultés financières ont constitué et continueront certainement d'être un des principaux obstacles au développement du secteur qui demande des investissements considérables.

Mais il conviendra aussi de se préoccuper des problèmes de recouvrement des coûts et d'investissements réalisés dans le secteur.

1.2.5. Développement du système d'information du secteur

Les autres problèmes auxquels le secteur de l'eau est confronté sont:

- la faiblesse des bases de données en matière de planification;
- l'absence de plan d'action cohérent du développement du secteur;
- le manque de suivi des données hydrologiques dans le pays;

Ces problèmes non exhaustifs combinés sont de nature à compromettre la bonne marche du programme politique du secteur.

2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

2.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne soit pas un facteur limitant au développement économique et social.

Cet objectif est sous-tendu par quatre objectifs spécifiques :

- 1) Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, pour une population croissante et une économie en développement, en veillant au respect des écosystèmes aquatiques, dans un contexte environnemental peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource ;
- 2) Se protéger contre l'action agressive de l'eau : érosion, corrosion, inondation, épidémies, rupture de barrages, etc. ;
- 3) Améliorer les finances publiques en allégeant le poids du secteur de l'eau par un partage équilibré des charges entre les partenaires concernés : pouvoirs publics, secteurs privés, collectivités et usagers ;
- 4) Prévenir les conflits dans la gestion internationale des ressources en eau.

La mise en oeuvre de la politique nationale s'inspire des neuf (9) principes suivants :

- 1) équité ;
- 2) subsidiarité ;
- 3) développement harmonieux des régions ;
- 4) gestion par bassin hydrographique ;
- 5) gestion équilibrée des ressources en eau ;
- 6) protection des usagers et de la nature ;
- 7) préleveur-payeur ;
- 8) participation ;
- 9) pollueur - payeur.

Ces principes découlent des recommandations issues des conférences internationales sur l'eau, l'environnement et le développement (Dublin janvier 92, Rio de Janeiro juin 92); Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg septembre 2002).

Quant aux usages de l'eau et à l'affectation des ressources, la politique nationale de l'eau accorde la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable de la population. Pour les autres usages, les priorités sont définies en tenant compte des spécificités locales par l'application des principes d'équité, de subsidiarité et de participation.

2.2. OBJECTIFS INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES

Les objectifs institutionnels et juridiques visent à :

- 1) élaborer et appliquer le code de l'eau;
- 2) élaborer le code d'assainissement de base;
- 3) harmoniser le cadre institutionnel et créer de nouvelles institutions nécessaires à la maîtrise du secteur;
- 4) renforcer les capacités institutionnelles.

2.3. OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

La mise en valeur et la gestion des ressources en eau doivent répondre à la satisfaction des besoins des utilisateurs potentiels tout en veillant à la recherche de bénéfice et en assurant la coordination des actions sectorielles.

Ces objectifs se traduisent par des actions visant à :

- 1) améliorer les conditions de vie de la population en assurant un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- 2) assurer le développement et la sécurisation des activités agricoles, pastorales et industrielles;
- 3) favoriser l'accroissement de la productivité et des revenus des populations rurales ;
- 4) valoriser et conserver toutes les ressources en eau ;
- 5) assurer le développement de la navigation fluviale.

2.4. OBJECTIFS SOUS-SECTORIELS

2.4.1. Dans le domaine de l'Hydraulique villageoise

- 1) Desservir d'ici l'an 2015, 75% de la population rurale à raison de 25l/j/hbt.
- 2) Organiser une structure opérationnelle de distribution et de maintenance des pièces détachées;
- 3) Encourager le secteur privé des ONGs et les collectivités dans la gestion des ouvrages hydrauliques
- 4) Garantir la qualité de l'eau fournie par le contrôle et le suivi des points d'eau.

2.4.2. Dans le domaine de l'hydraulique urbaine.

- 1) Desservir d'ici l'an 2015, 75% de la population urbaine à raison de 75l/j/hbt pour Bangui, de 55l/j/hbt pour les centres urbains au niveau des branchements particuliers et 25l/j/hbt pour les bornes fontaines;
- 2) Garantir la qualité de l'eau fournie, le contrôle et le suivi des installations d'adductions d'eau potable.
- 3) Améliorer de manière notable le service d'eau potable;
- 4) Assurer une meilleure adéquation des services d'AEP et d'assainissement urbains;
- 5) Assurer un équilibre financier permettant le développement du sous-secteur Eau.

2.4.3. Dans le domaine de l'assainissement

- 1) Améliorer le cadre de vie et la santé de la population;
- 2) Développer un système de suivi de la qualité des eaux à l'échelle nationale;
- 3) Réhabiliter, harmoniser et renforcer les structures en matière d'assainissement;
- 4) Développer les stratégies d'action en matière d'hygiène et de déchets solides, liquides, d'excréta humains en milieu rural et urbain.

2.4.4. Dans le domaine des autres usages de l'eau.

- 1) Contribuer à assurer l'autosuffisance alimentaire par la promotion des aménagements agro-pastoraux;
- 2) Contribuer au développement de la pisciculture;
- 3) Contribuer au développement de l'hydroélectricité afin de réduire le coût des produits combustibles;
- 4) Contribuer au développement des voies de navigabilité;
- 5) Contribuer au développement du tourisme par des aménagements hydrauliques.

2.4.5. Dans le domaine des ressources en eau

- 1) Développer un cadre cohérent pour l'étude et la gestion des ressources en eau notamment transfrontalières ;
- 2) Elaborer le plan national d'action de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- 3) Développer les échanges de coopération sous-régionale.

2.6.5.1. *Hydrogéologie*

- 1) Etendre les réseaux d'observations piézométriques à toutes les zones d'actions prioritaires;
- 2) Collecter et compiler la documentation sur les forages exécutés en RCA et produire des études de synthèse à caractère national et international ;
- 3) Faire la synthèse hydrogéologique générale et;
- 4) Assurer le suivi hydrogéologique des forages en ;
- 5) Assurer le contrôle de la qualité de l'eau.

2.6.5.2. *Hydrologie*

- 1) Développer le réseau hydrologique ;
- 2) Assurer la connaissance qualitative des eaux de surface;
- 3) Suivre les réseaux hydrologiques ;
- 4) Mettre en place un cadre cohérent d'études et de gestion des données hydrologiques ;
- 5) Actualiser et développer les stations pluviométriques.

3. LES STRATEGIES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

3.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dix (10) Orientations stratégiques sous tendent les actions de mise en œuvre de la politique nationale. Elles sont les suivantes :

- 1) Retenir les bassins hydrographiques comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau ;
- 2) Promouvoir la coopération régionale, interrégionale et internationale ;
- 3) Accroître l'efficacité et la capacité de gestion des services impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale ;
- 4) Mettre en œuvre la stratégie nationale en matière d'eau et d'assainissement et les mesures de protection des ressources ;
- 5) Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'eau et favoriser l'émergence d'une expertise nationale capable de concevoir, exécuter, exploiter et entretenir des dispositifs d'observation de la ressource et de son exploitation pour disposer une information fiable ;
- 6) Favoriser la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion des usagers ;
- 7) Donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés ;
- 8) Rechercher la rentabilité et/ou l'efficacité des investissements ;
- 9) Rechercher le moindre coût de maintenance et la durabilité des systèmes et ouvrages (AEP, assainissement, réseaux de surveillance) ;
- 10) Réduire les risques liés à l'eau par une meilleure connaissance de ces risques et la mise en œuvre des mesures préventives et correctives et améliorer la gestion des situations de crise.

3.2. CRITERES DE PLANIFICATION

Les critères de priorité à prendre en compte dans les programmes et projets d'AEPA sont:

- 1) l'urbanisation des villes ;
- 2) la participation des communautés ;
- 3) les zones densément peuplées;
- 4) les zones démunies en Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) ;
- 5) les centres d'intérêt collectif (Ecoles, marchés, postes de santé);
- 6) les technologies appropriées et à moindre coût ;
- 7) les programmes les plus efficaces (coût/efficacité) ;
- 8) l'entretien des systèmes de production existants ;
- 9) les travaux contribuant à améliorer le rendement des projets à caractère industriel ou agricole ;
- 10) les zones saisonnières défavorisées par la sécheresse ou par les catastrophes naturelles ;
- 11) l'amélioration de l'environnement,

En matière d'alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) cette planification s'effectuera dans deux directions:

3.2.1. Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu urbain.

Seront considérées comme villes relevant du domaine de l'Hydraulique et de l'assainissement urbain :

- 1) la ville de Bangui ;
- 2) tous les chefs lieux de préfecture ;

- 3) tous les centres ayant au moins une population de 10.000 habitants et dotés d'infrastructures socioculturelles, éducatives et administratives.

3.2.2. Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu rural.

Seront considérées dans le domaine l'hydraulique et assainissement en milieu rural les agglomérations suivantes :

- 1) les centres ruraux et semi urbains de 4.000 à 10.000 habitants;
- 2) les villages et les groupement de villages de moins de 4.000 habitants.

3.3. STRATEGIES EN MATIERE INSTITUTIONNELLE

Pour le développement du secteur et vu la réforme envisagée, la stratégie est de créer des structures de gestion du secteur plus adaptées à savoir :

3.3.1. Le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA)

Le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement, qui remplacera le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement, aura pour rôle de :

- 1) définir les mesures juridiques nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- 2) orienter les actions du développement du secteur ;
- 3) suivre la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement ;
- 4) assurer la coordination et l'harmonisation des actions des institutions impliquées ;
- 5) développer la coopération internationale en matière de gestion des cours d'eau partagés et transfrontaliers ;
- 6) veiller à la protection des ressources en eau.

3.3.2. L'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA)

L'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA), qui remplacera l'actuelle Direction Générale de l'Hydraulique, aura notamment pour missions de :

- 1) élaborer les projets de textes juridiques, réglementaires et institutionnels du secteur et veiller à leur mise en application ;
- 2) actualiser périodiquement le schéma directeur et les programmes d'action du secteur ;
- 3) préparer les réunions de concertation suivant les directives du CNEA.

Aussi, l'ANEA aura pour tâches de :

- 1) assurer le Secrétariat du Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement ;
- 2) traiter les dossiers et les données techniques du secteur ;
- 3) préparer les appels d'offres en matière d'eau potable et d'assainissement ;
- 4) promouvoir la participation des usagers aux prises des décisions les concernant ;
- 5) développer les technologies appropriées à faible coût dans les zones rurales ;
- 6) suivre, évaluer et contrôler les programmes et projets en exécution.

3.3.3. Les Agences de Bassins (AB)

A plus ou moins long terme l'ANEA mettra progressivement en place des Agences de Bassin décentralisées, par grands bassins ou groupements de bassins secondaires, selon l'acuité des problèmes à résoudre et les potentialités locales permettant à ces agences décentralisées d'acquérir leur autonomie financière.

3.3.4. Agence de Régulation de l'Eau et de l'Assainissement (AREA)

Cette agence a pour rôle de réguler les problèmes entre l'Etat, les producteurs, les consommateurs et les acteurs du secteur de l'eau.

Elle assure:

- la viabilité financière du secteur;
- l'efficacité allocative et productive (les coûts doivent être minimisés);
- l'équité (s'assurer que certaines zones éloignées et défavorisées soient desservies);

Les trois principaux objectifs de processus de régulation sont:

- la participation;
- la transparence;
- la prédictibilité

3.3.5. Le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA)

L'ANEA fonctionnera sur un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) qui sera alimenté par des taxes et des redevances sur l'eau et l'assainissement qu'il conviendra de définir et mettre en place.

3.4. STRATEGIES EN MATIERE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Elaborer le futur code de l'eau et de l'assainissement en prenant en compte les aspects ci-après:

- droit d'usage ;
- droits coutumiers ;
- délimitation des ressources ;
- protection qualitative et quantitative ;
- nuisances et pollutions ;
- divers domaines d'utilisation de l'eau ;
- infractions et sanctions.

3.5. STRATEGIES EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

3.5.1. En milieu urbain

Afin d'améliorer la qualité de vie des populations urbaines par l'approvisionnement en eau en quantité suffisante, en qualité acceptable et d'accès facile, il conviendrait de :

- 1) densifier et d'étendre les réseaux de distribution d'eau potable dans les quartiers urbanisés.

Pour ce faire, on établira un schéma directeur sous sectoriel d'alimentation en eau potable en renforçant le cadre institutionnel juridique, et réglementaire.

De même une politique de tarification et de péréquation du prix de l'eau à l'échelon du pays, par un mécanisme de solidarité nationale, avec appui et garantie en faveur des démunis.

Par ces actions, le Gouvernement encouragera la desserte des quartiers par des branchements particuliers ou des bornes fontaines subventionnées. La dotation journalière s'établit à :

- 75 l/ht/j aux branchements particuliers à Bangui
- 55 l/ht/j aux branchements particuliers dans les centres secondaires;
- 25 l/ht/j aux bornes fontaines.

Dans les zones non urbanisées, on envisagera la construction des postes d'eau autonomes qui devraient être réglementées afin d'éviter l'incompréhension qui pourrait être née dans la gestion des forages et d'adduction d'eau potable.

- 2) s'assurer que les eaux desservies à travers les réseaux de distribution répondent aux directives internationales de l'OMS et que les points d'eau publics aménagés feront l'objet d'un contrôle régulier afin de garantir une eau saine à tous les consommateurs ;

- 3) faciliter l'accès aux bornes fontaines et aux points d'eau à raison de 500 habitants par ouvrage ;
- 4) Favoriser l'échange d'informations entre les producteurs et les consommateurs ;
- 5) Privilégier l'utilisation des ressources en eau souterraine.

3.5.2. En milieu rural

La stratégie d'AEP en milieu rural sera basée sur l'approche par la demande des usagers.

Le domaine d'intervention dans ce sous secteur concerne les agglomérations semi urbaines de 4.000 à 10.000 habitants, les centres ruraux, les groupements de villages et les villages de moins de 4.000 habitants.

Les unités de base de la planification seront les points d'eau modernes, les micros systèmes d'alimentation en eau potable.

Les caractéristiques d'un point d'eau potable seraient de:

- fournir de l'eau potable pérenne ;
- garantir une dotation de 25 l/hbt/jour ;
- être protégé et entretenu ;
- situé à moins de 500 m du domicile des usagers.

Cependant l'entretien et la maintenance de ces points d'eau incombent aux usagers.

Cependant, le financement du fonctionnement des équipements et les charges récurrentes devraient être prise en charge par les usagers.

L'accent sera mis sur les plans futurs d'aménagements hydrauliques et dans les centres d'intérêt collectif (écoles, marchés, postes de santé) en développant des structures d'AEP adaptées à leurs conditions.

Tableau N°2 : Répartition des points d'eau modernes par villages ou groupement de villages et centres d'intérêts collectifs

Village ou autres centres	Infrastructure villageoise et communautaire			
	Village ou agglomération	Ecole ou centre de santé ou marché	Ecole et centre de santé ou marché ou église	Ecole et centre de santé et marché ou église
200 à 300	1	1	1	2
300 à 400	2	1	1	2
400 à 800	2	1	1	2
800 à 1500	1 PEA	1	1	1
1500 à 2000	1 PEA	1	2	2
2000 à 4000	Micro syst. d'AEP	1	1	1
4000 à 6000	Micro syst. d'AEP	1	1	1
6000 à 10.000	Mini syst. d'AEP	Mini syst. d'AEP	Mini syst. d'AEP	Mini syst. d'AEP

Dans le cas de ressources multiples (mares, sources, lacs, marigots), la préférence sera donnée à l'exploitation des eaux souterraines

3.5.3. En milieu semi urbain

La fourniture d'eau à la population sera assurée par les forages motorisés à énergie solaire et/ou autres, des mini-systèmes et des postes d'eau autonomes.

3.6. STRATEGIES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

3.6.1. En milieu urbain

- 1) Elaborer un plan stratégique d'assainissement des villes ;
- 2) Encourager la politique d'urbanisation des villes ;
- 3) Ouvrir les grands collecteurs pour le drainage des eaux pluviales ;
- 4) Développer les infrastructures d'eau usées domestiques ;
- 5) Traiter les influents des usines, des industries, des hôpitaux avant leurs rejets dans la nature ;
- 6) Promouvoir la collecte des déchets solides et les excréta;
- 7) Promouvoir les toilettes publiques ;
- 8) Mener des campagnes d'IEC dans les quartiers ;
- 9) Développer l'assainissement autonome ;
- 10) Mettre en application le code de l'hygiène.

3.6.2. En milieu rural

- 1) Promouvoir l'hygiène individuelle et collective et l'assainissement de base ;
- 2) Développer la mise en application d'un circuit de distribution de désinfectant d'eau ;
- 3) Développer les latrines à fosses ventilées (VIP) dans les centres collectifs et les latrines traditionnelles améliorées (LTA) dans les ménages ;
- 4) Développer le compostage des déchets solides ;
- 5) Développer les technologies appropriées en matière d'assainissement à faible coût.

3.6.3. En milieu semi urbain

- 1) Mettre en place l'assainissement autonome.

3.7. STRATEGIES EN MATIERE D'AUTRES USAGES DE L'EAU

3.7.1. Hydraulique agricole et pastorale

Afin d'accroître et de développer les productions agricoles et pastorales, la stratégie consistera à :

- 1) procéder à l'étude des potentialités en matière des terres irrigables ;
- 2) définir les zones d'actions prioritaires ;
- 3) mobiliser les ressources en eau pour la petite irrigation et l'abreuvement du bétail ;
- 4) renforcer les capacités des usagers en matière d'irrigation ;
- 5) élaborer les plans d'actions des périmètres irrigués (moyen, long terme) ;
- 6) développer les retenues collinaires pour les petits bétails ;
- 7) aménager les points d'eau le long des couloirs de transhumance pour le bétail.

3.7.2. Hydroélectricité

L'accent sera mis sur :

- 1) le développement du système d'information énergétique (SIE) ;
- 2) la mise en œuvre d'un plan directeur ;
- 3) le développement de la synergie eau - électricité ;
- 4) faire le suivi des ouvrages hydrométéorologique ;
- 5) le développement d'une exploitation et d'une gestion intégrée des retenues d'eau (agriculture, alimentation en eau du bétail, pisciculture, etc.).

3.7.3. Pisciculture

Pour ce sous-secteur, les actions suivantes s'avèrent nécessaires. Il s'agit de :

- 1) l'étude sur les potentialités des sites (pêches, pisciculture) et sur les besoins
- 2) l'introduction de nouvelles techniques d'exploitation des ressources halieutiques, y compris les techniques de mobilisation et de gestion des ressources en eau à des fins piscicoles.

3.7.4. Navigation

On procédera à l'aménagement, l'entretien et l'installation des instruments de surveillance des voies d'eau (par le balisage).

3.7.5. Environnement et tourisme

La stratégie consistera à :

- 1) Evaluer les impacts et les bénéfices environnementaux des différents programmes et projets et prendre en compte les mesures d'amélioration nécessaire ;
- 2) Etudier et développer de manière intégrée et triptyque actions : eau-flore-faune ;
- 3) Développer les retenues collinaires (petits bassins) à multiples usages ;
- 4) Développer la stratégie de lutte contre les plantes envahissantes ;
- 5) Développer les actions de restauration, de conservation des cours d'eau.

3.8. STRATEGIES D'ORDRE GENERAL

Dans la mise en œuvre des actions du secteur, il est impérieux d'associer à tous les niveaux (stades) des programmes et projets les ONGs, les secteurs privés, la société civile, les œuvres caritatives, les collectivités et les usagers. L'État assurera le rôle de régulateur et transférera progressivement ses compétences en matière de gestion et d'exploitation

3.8.1. Mobilisation sociale et communautaire

L'adhésion et la motivation de l'ensemble de la collectivité doivent être recherchées à travers ses structures propres à définir ou à mettre en place. Dans tous les cas, l'approche par la demande des points d'eau sera encouragée et privilégiée dans la réalisation des programmes et projets. On s'efforcera d'associer dès le début des programmes et projets les communautés de base, les collectivités de faciliter non seulement la mise en œuvre des programmes et projets mais l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires.

La dimension genre véritable pilier de réussite des programmes d'eau est à privilégier.

A cet effet, les stratégies de mobilisation sociale et communautaire, mentionnées précédemment, seront basées sur une utilisation efficace de tous les canaux d'IEC (médias, films, etc.).

3.8.2. Financement et recouvrement des coûts

L'eau est un bien social et économique. Sa mobilisation nécessite un coût et se résume en quatre concepts qui sont :

- 1) la demande de service ;
- 2) la fourniture de service ;
- 3) le coût de l'investissement et du fonctionnement ;
- 4) les bénéfices.

Pour assurer la pérennité et les fournitures des services AEPA en milieu urbain et rural, il convient de :

- 1) mettre en place un mécanisme cohérent de gestion ;
- 2) développer le marketing de l'eau auprès des usagers ;
- 3) faire le plaidoyer pour mobiliser les ressources financières ;

- 4) mettre en place un mécanisme de recouvrement de coût et des redevances d'eau et d'assainissement en tenant compte des populations démunies ;
- 5) encourager la création d'un fonds de l'eau ;
- 6) clarifier le rôle de l'Etat, du secteur privé, des collectivités, des municipalités et des associations des usagers ;
- 7) mettre en place une agence de régulation ;
- 8) allouer au secteur eau-assainissement au moins 3% du budget national tel que recommandé par la communauté internationale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD) d'ici 2015.

3.8.3. Formation

La mise en œuvre des actions qui sont retenues dans le présent document de Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement, requiert pour son succès l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines, couvrant les domaines de compétences requises pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'exécution des programmes et projets d'eau et d'assainissement, la mobilisation, l'organisation et la responsabilisation des communautés bénéficiaires des services, et enfin la gestion des installations.

Le plan élaboré prendra en compte les aspects suivants :

- 1) Le diagnostic de ressources humaines dans le secteur ;
- 2) L'évaluation des besoins en formation ;
- 3) L'adéquation formation – emploi ;
- 4) Le développement des plans de carrière et la création d'un centre de formation et de perfectionnement.

3.8.4. Gestion et maintenance d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement

Le coût d'un ouvrage d'AEPA étant élevé, il est nécessaire de développer des actions suivantes en vue de pérenniser son exploitation (utilisation) :

- 1) Mobiliser les bénéficiaires ;
- 2) Définir le rôle des acteurs, les parties prenantes et les usagers ;
- 3) Responsabiliser les usagers, les collectivités à la gestion des ouvrages ;
- 4) Former les usagers aux problèmes d'entretien et de maintenance ;
- 5) Former les usagers à la gestion technique et financière des ouvrages ;
- 6) Développer la mise en œuvre d'une politique à l'échelle du village, à l'échelle de la communauté et de la région pour assurer le suivi et l'évaluation des ouvrages en fonctionnement ;
- 7) Appliquer les recommandations du séminaire national sur les normes en matière d'hydraulique limitant à deux types de pompes (Vergnet, India) sur toute l'étendue du territoire ;
- 8) Promouvoir la valorisation de l'eau comme activités génératrices de revenu ;
- 9) Développer la production locale et la distribution des pièces détachées et matériels d'entretien courant ;
- 10) Développer la vente de l'eau à la prise.

Concernant les infrastructures d'alimentation en eau potable et assainissement, l'entretien et la maintenance des équipements d'exploitation et de production incombent aux exploitants.

3.8.5. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

- 1) Développer la base de données du secteur ;
- 2) Développer la coopération régionale et internationale ;
- 3) Elaborer un plan national d'action de GIRE ;

- 4) Faire le plaidoyer en matière de GIRE au niveau de l'administration (collectivités, acteurs, élus et les décideurs)

3.8.6. Développement et diffusion des connaissances et informations scientifiques, techniques et technologiques

La recherche scientifique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et le développement des informations et des connaissances y relatives concourent de manière indéniable à la maîtrise des différentes composantes de ce secteur.

A cet effet, les stratégies suivantes devront être mises en œuvre :

3.8.6.1. Dans le domaine de la recherche

- 1) Mise en place d'un dispositif institutionnel pour les recherches actions dans le domaine de l'hydraulique ;
- 2) Définition d'un cadre de collaboration entre les départements techniques et les institutions de recherche ;
- 3) Formulation et mise en œuvre d'un plan de recherche fondamentale et appliquée à l'ensemble du secteur Eau-Assainissement ;
- 4) Elaboration et mise en place d'un centre de traitement et de diffusion des informations;
- 5) Promotion des technologies à faible coût d'assainissement;
- 6) Renforcement de l'antenne nationale du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement en RCA.

3.8.6.2. Dans le domaine de la coopération internationale

- Appliquer les accords de convention, les traités en matière de gestion des eaux riveraines et transfrontalières ;
- Développer la coopération sous-régionale, régionale et internationale (OMM, l'UNESCO, AMCOW, CICOS, AGIEAC).

TABLE DE MATIERES

ACRONYMES.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
GENERALITES SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. ANALYSE DE LA SITUATION.....	6
1.1.SITUATION DU SECTEUR.....	6
1.1.1. Hydraulique Urbaine.....	7
1.1.2. Hydraulique Villageoise.....	8
1.1.3. Assainissement.....	8
1.1.4. Autres usages de l'Eau.....	9
1.1.5. Ressources en Eau.....	9
1.2.PROBLEMATIQUE ET DEFIS DU SECTEUR.....	10
1.2.1. Organisation et coordination des actions du secteur.....	10
1.2.2. Dimension genre.....	10
1.2.3. Renforcement des capacités.....	11
1.2.4. Financement du secteur.....	11
1.2.5. Développement du système d'information du secteur.....	11
2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.....	12
2.1.OBJECTIF GLOBAL.....	12
2.2.OBJECTIFS INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES.....	12
2.3.OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES.....	13
2.4.OBJECTIFS SOUS-SECTORIELS.....	13
2.4.1. Dans le domaine de l'Hydraulique villageoise.....	13
2.4.2. Dans le domaine de l'hydraulique urbaine.....	13
2.4.3. Dans le domaine de l'assainissement.....	13
2.4.4. Dans le domaine des autres usages de l'eau.....	13
2.4.5. Dans le domaine des ressources en eau.....	14
3. LES STRATEGIES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.....	15
3.1.ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	15
3.2.CRITERES DE PLANIFICATION.....	15
3.2.1. Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu urbain.....	15
3.2.2. Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu rural.....	16
3.3.STRATEGIES EN MATIERE INSTITUTIONNELLE.....	16
3.3.1. Le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA).....	16
3.3.2. L'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA).....	16
3.3.3. Les Agences de Bassins (AB).....	16
3.3.4. Agence de Régulation de l'Eau et de l'Assainissement (AREA).....	16
3.3.5. Le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA).....	17
3.4.STRATEGIES EN MATIERE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	17
3.5.STRATEGIES EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP).....	17
3.5.1. En milieu urbain.....	17
3.5.2. En milieu rural.....	18
3.5.3. En milieu semi urbain.....	18
3.6.STRATEGIES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT.....	19
3.6.1. En milieu urbain.....	19
3.6.2. En milieu rural.....	19
3.6.3. En milieu semi urbain.....	19
3.7.STRATEGIES EN MATIERE D'AUTRES USAGES DE L'EAU.....	19
3.7.1. Hydraulique agricole et pastorale.....	19
3.7.2. Hydroélectricité.....	19
3.7.3. Pisciculture.....	19
3.7.4. Navigation.....	20
3.7.5. Environnement et tourisme.....	20
3.8.STRATEGIES D'ORDRE GENERAL.....	20
3.8.1. Mobilisation sociale et communautaire.....	20
3.8.2. Financement et recouvrement des coûts.....	20
3.8.3. Formation.....	21

<u>3.8.4.</u>	<u>Gestion et maintenance d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement</u>	21
<u>3.8.5.</u>	<u>Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)</u>	21
<u>3.8.6.</u>	<u>Développement et diffusion des connaissances et informations scientifiques, techniques et technologiques</u>	22